

**ÉCOPERFORMANCE**

**BIOÉNERGIES**

**RAPPORT DE PROJET**

|  |  |
| --- | --- |
| Participant : |  |
| Numéro de dossier : |  |
| Titre du projet : |  |
| Site du projet : |  |
| Version du document : |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Rédigé par : |  |  |  |  |
| Date : |  |  | Signature de l’ingénieur |  |

**Table des matières**

[Détails du projet 4](#_Toc433194666)

[1. Description sommaire du projet 4](#_Toc433194667)

[2. Description du scénario de référence 4](#_Toc433194668)

[3. Description de la méthode de quantification des GES et mise en œuvre du plan de surveillance 4](#_Toc433194669)

[4. Déclaration GES 5](#_Toc433194670)

[5. Évaluation de la permanence des impacts pour la période d’engagement 5](#_Toc433194671)

[6. Principales conclusions 5](#_Toc433194672)

[7. Déclaration des sources de financement 5](#_Toc433194673)

[Annexes 6](#_Toc433194674)

**Comment préparer ce document**

Dans le cadre du programme, pour recevoir le dernier versement de l’aide financière, vous devez produire un rapport de projet dès que les étapes de mise en fonction des équipements sur une base continu et l’optimisation de leur fonctionnement ont été complétées. À cette fin, le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) met le présent gabarit à votre disposition pour assurer une certaine uniformité dans la préparation des documents que les participants doivent produire. Une fois rempli, ce document constituera un rapport de projet complet, répondant aux exigences du programme.

Le gabarit est en format Word. Vous n’avez qu’à remplir chacune des sections, sans tenir compte du nombre de caractères utilisés. Si une section ne s’applique pas à votre projet, vous n’avez qu’à y inscrire la mention « sans objet ».

Des instructions ont été ajoutées au début de certaines sections du gabarit afin d’en faciliter la compréhension. Ces instructions peuvent être retirées du document final.

Une fois le gabarit rempli, actualisez la table des matières à l’aide de l’outil de mise à jour de votre logiciel.

MINISTÈRE DE L’ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Adresse courriel : transitionenergetique.affaires@mern.gouv.qc.ca

Version du 3 octobre 2023

© Ministère de l’Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

# Détails du projet

## Description sommaire du projet

### La description du projet présentée ici doit, de façon générale, préciser l’endroit où le projet a été implanté, sa durée et ses objectifs, et donner les grandes lignes des technologies qui ont été utilisées. Une description de la manière dont le projet a entraîné une réduction des émissions de GES et le niveau atteint doivent également y figurer.

### Ces renseignements peuvent provenir du plan de projet initialement transmis au MELCCFP avec votre demande d’aide financière. Veuillez bien définir chacune des mesures réellement implantées. Si des changements sont survenus entre la proposition et le rapport de projet, svp l’indiquer.

## Description du scénario de référence

### Le scénario de référence des mesures est défini comme étant le cas hypothétique qui représente le mieux les conditions qui auraient été observées en l’absence du projet. À la base, vous pouvez utiliser la description du scénario de référence que vous avez présentée dans le plan de projet initialement transmis au MELCCFP avec votre demande d’aide financière. Toutefois, si des modifications ont été apportées au scénario de référence initial, vous devez en donner les détails, en précisant toutes les hypothèses que vous avez retenues.

### Un des éléments importants du scénario de référence est qu’il doit permettre de démontrer que les réductions des émissions de GES s’ajoutent à celles qui auraient été enregistrées en l’absence du projet, et ce par mesure.

## Description de la méthode de quantification des GES et mise en œuvre du plan de surveillance

### Vous devez détailler la méthodologie qui vous a permis de quantifier et de ramener en tonnes de CO2e le potentiel global de réduction des émissions de GES du projet. Celui-ci s’établit en fait comme étant la différence entre les émissions des sources pertinentes pour le projet et celles qui sont pertinentes pour le scénario de référence. À la base, vous pouvez utiliser la méthodologie que vous avez présentée dans les plans de projet et de surveillance initialement transmis au MELCCFP avec votre demande d’aide financière.

### Afin de réduire autant que possible les incertitudes liées à la quantification de la réduction des émissions de GES, vous devez vous assurer de la qualité des données et des renseignements que vous avez recueillis. Dans le but d’harmoniser les résultats, le calcul des réductions des émissions de GES devrait se faire en utilisant les facteurs d’émission et de conversion uniformisés proposés par le MELCCFP dans le tableau Facteurs d’émission et de conversion, accessible sur le [site Web](http://www.transitionenergetique.gouv.qc.ca). Autrement, des références techniques officielles doivent être soumises pour approbation.

### Toutes les hypothèses que vous avez retenues doivent être clairement décrites et permettre de garantir que la quantification n’aboutit pas à une surestimation des réductions des émissions de GES. Vous devez également justifier la permanence des réductions et démontrer que tous les risques pouvant avoir un impact défavorable sur les réductions des émissions de GES du projet seront gérés adéquatement.

### Enfin, vous devez confirmer que le plan de surveillance proposé dans le projet a été mis en œuvre, conformément aux indications qui y étaient présentées.

## Déclaration GES

### La déclaration GES doit permettre de confirmer :

### Au moyen de la source indiquée dans le scénario de référence de la mesure, le niveau des émissions de GES résultant des consommations des combustibles (ou des émissions fugitives), exprimées en tonnes de CO2e, pour la période couverte par le rapport;

### Au moyen de la source indiquée dans le projet, le niveau des émissions de GES, exprimées sur les mêmes bases;

### Les réductions totales des émissions de GES en découlant.

### Vous devez ainsi déclarer que le projet est conforme au plan de projet établi et que les réductions des émissions de GES sont réelles et qu’elles ont été mesurées et vérifiées par la mise en œuvre du plan de surveillance.

## Évaluation de la permanence des impacts pour la période d’engagement

### Vous devez confirmer que les résultats obtenus par l’implantation du projet seront permanents pour toute la durée de votre engagement. Afin de vérifier la pérennité des résultats, vous aurez à produire, une fois l’an et pour toute la durée de votre engagement, un rapport de mise à jour annuelle.

## Principales conclusions

## Déclaration des sources de financement

### Vous devez déclarer tout montant d’aide financière relatif au projet, et uniquement à celui-ci, obtenu ou en voie de l’être, de programmes complémentaires offerts par les distributeurs d’énergie ou par d’autres organismes gouvernementaux. À cet effet, vous devez remplir le tableau ci-dessous.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Organisme** | **Programme** | **Montant** |
| Hydro-Québec |  |  |
| Énergir |  |  |
| Office de l’efficacité énergétique  |  |  |
| Autre :  |  |  |
| **TOTAL** |  |  |

# Annexes

### Vous devez joindre des photographies des différentes étapes de la réalisation du projet en annexe, de même que toute information permettant de compléter ou de préciser les données apparaissant dans l’une ou l’autre des sections précédentes.

### Tout document à l’appui de votre rapport de projet peut également être joint en annexe, de même que toute information permettant de compléter ou de préciser les données apparaissant dans l’une ou l’autre des sections précédentes. À ce titre, il pourrait être demandé de déposer les fichiers de calculs et de simulations utilisés pour les fins de la déclaration des GES par mesure.